

LES

clochers

DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE



NO 2

Octobre 2015

Rentrée scolaire

c'est reparti pour un an pour 223 élèves !

Photos : Alain Neveu



Massif de Perseigne



Sainte-Jeanne-d'Arc

L'école publique du Massif de Perseigne affiche une quasi stabilité, avec 83 élèves inscrits pour 2015/2016, tandis que l'école privée Sainte-Jeanne-d'Arc progresse en effectifs, passant de 129 à 140 élèves. Les élèves des deux écoles continuent de bénéficier d'un prix très attractif à la cantine, avec, comme l'an passé, des repas à 3,24€ pour les primaires et 2,65€ pour les maternelles, malgré l'augmentation du prix des repas facturé à la commune.



BUDGET 2015 UNE BONNE NOUVELLE !



Médaille d'argent pour notre commune

La mise en place de la Commune Nouvelle en lieu et place de la Communauté de Communes du Massif de Perseigne a permis, non seulement d'échapper à la baisse généralisée des dotations de l'Etat en conservant la totalité de celles allouées aux anciennes communes et à l'intercommunalité, mais en plus de bénéficier d'un bonus de 5% supplémentaires.

Ceci nous permet de figurer en deuxième place dans le classement national des gains de dotations (montants de dotations allouées - montant des dotations sans fusion), avec +91€ par habitant.

SOMMAIRE

La vie de Villeneuve	2-3-4-5-6
St Rigomer des Bois	7
Roullée	8
Chassé	9
Montigny	9
Lignères-la-Carelle	10-11
La Fresnaye	11-12

EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve en Perseigne

Dans le cadre de notre Commune Nouvelle, en prolongement de la Communauté de communes du Massif de Perseigne, nous devons continuer la mutualisation des dépenses. Il reste encore des gains à réaliser.

Nous devons veiller à réduire les frais de fonctionnement à leur plus juste niveau. Cette réduction doit être utilisée pour renforcer l'autofinancement de nos investissements. Cela permet de faire jouer l'effet levier pour développer le niveau des investissements, adossé à certaines aides et subventions et une part d'emprunt bancaire. Malgré les avantages liés à la Commune Nouvelle, le niveau de nos recettes reste fragile.

La création de notre Commune Nouvelle est un acte de décentralisation, au plus près des citoyens. Elus, nous nous indignons souvent de la mainmise de l'administration d'Etat, dans la gestion de nos collectivités. Dans notre cas, c'est nous même qui avons décidé de la plus grande partie de ce que nous voulons faire ensemble. Sachons apprécier cet élément à sa juste valeur, comme la possibilité qui nous est offerte de choisir notre avenir avec une autre intercommunalité, d'ici le 31 décembre 2016, comme la loi nous l'impose.

A cet effet, nous avons reçu les représentants de la Communauté urbaine d'Alençon avec son président, Joachim Pueyo, le jeudi 3 septembre à la maison des services publics. Les éléments de l'étude s'affinent progressivement et d'autres réunions de travail sont prévues dans les prochains mois.

Le projet de loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi Lenotre) a été définitivement adopté le 16 juillet dernier par les deux chambres du Parlement. L'adoption de ce texte ouvre la voie à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Le 8 septembre dernier, une délégation d'élus de Villeneuve-en-Perseigne a été auditionnée par la commission départementale de coopération intercommunale en présence de Madame la Préfète, Corinne Orzechowski. Nous avons présenté le stade de notre travail avec la Communauté urbaine d'Alençon, avec la décision de rattachement de notre commune à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), que nous envisageons à la sortie de l'hiver 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2017).

Cette présentation a donné satisfaction aux membres de la commission, qui sont favorables à notre réflexion, quel que soit le choix définitif.

Certains maires pouvaient craindre de voir une grande partie de leurs prérogatives supprimées malgré les dispositions de la charte que nous avons adoptée. Après quelque mois, je souhaiterais plutôt que certains maires délégués usent davantage de leurs prérogatives.

La commune nouvelle se met en place progressivement : il faut laisser du temps au temps. Malgré ce que traduisent parfois certains articles de presse, c'est dans un excellent état d'esprit que nous travaillons, même si tout le monde n'est pas d'accord sur tout. Chacun peut librement s'exprimer, sans sujet tabou. C'est le débat qui nous fait progresser.

HABITAT



PERMIS DE CONSTRUIRE

La réglementation impose une demande de permis de construire, ou une déclaration préalable de travaux, pour toute construction ou aménagement de bâtiment. Le contrevenant s'expose à une contravention, voire à une obligation de démolir.

Afin d'alléger la facture des propriétaires désireux de construire un abri de jardin, le Conseil municipal, dans sa séance du 1^{er} Juin 2015, a décidé de les exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement, lorsque leur surface est inférieure à 20 m². Cela peut représenter une économie pouvant aller jusqu'à 350€ (ne reste que la part du Département, environ 210€). Cette mesure s'appliquera à partir du 1^{er} Janvier 2016.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le Pays d'Alençon lance, actuellement, une opération d'aide à l'amélioration de l'habitat. Villeneuve-en-Perseigne s'est associée à cette opération qui permettra aux particuliers de la commune, désireux d'effectuer des travaux dans les immeubles dont ils sont propriétaires, de bénéficier d'aides financières. Cette opération s'étale sur trois ans. Elle inclut une aide à la constitution des dossiers et des informations sur les différents financeurs possibles. Les travaux aidés peuvent être des travaux en vue d'économies d'énergie (remplacement de chaudière, de menuiseries, isolation de combles, installation d'une VMC, ...), d'aménagements (adaptation d'un logement au handicap ou à la perte d'autonomie, création d'une salle de bain ou d'une chambre, ...), de réhabilitation (mise aux normes, réfection de couverture, de menuiseries, ravalements,...). La phase opérationnelle débutera en février-mars 2016. Des informations seront communiquées en temps utile. Tous les renseignements sont disponibles dans les mairies déléguées.



Les élections
des Conseillers
Régionaux
auront lieu
les dimanches
6 et 13 Décembre 2015.
Bureaux de vote
dans chaque mairie déléguée.



DECHETS MENAGERS STOP AU DÉPÔTS SAUVAGES !

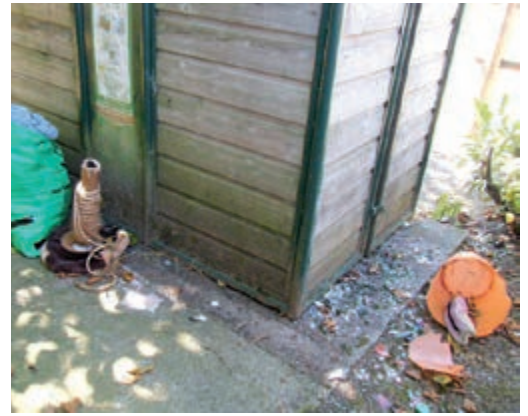
Notre territoire est confronté, régulièrement, à des dépôts d'ordures sauvages, sous des formes très diverses (sacs poubelles en pleine nature, encombrants déposés sur les sites de tri sélectif, appareils ménagers abandonnés en rase campagne, etc...). Les indécents laissent rarement de signatures, néanmoins les municipalités procèdent à des recherches, quelquefois payantes. Ainsi, à Saint Rigomer, une famille ayant déposé ses restes de déménagement sur un site de tri sélectif (sacs poubelles, meubles cassés, jouets, ...) a été invitée à verser une somme de 200€ à la commune, en dédommagement du temps passé au nettoyage du site par l'employé communal ! L'incivilité peut coûter cher !

Pour ce qui concerne le tri sélectif, nous appelons, une nouvelle fois, les usagers à être vigilants sur les dépôts de « corps creux » (bouteilles,

flacons, pots plastiques). Les modalités actuelles de tri ne permettent pas de les traiter tous.

Il faut donc éviter soigneusement : les boîtes à œufs en polystyrène ou en plastique, les boîtes avec restes, les plastiques d'emballage, les sacs plastiques, les barquettes et pots de jardinage, les pots de produits laitiers, les barquettes en plastique ou en polystyrène. Tous ces déchets doivent être mis dans la poubelle avec les ordures ménagères.

A savoir : les bouchons de nos bouteilles plastiques intéressent des associations qui les récupèrent à des fins caritatives. Des containers spécifiques sont à disposition sur les aires de stationnement ou dans les halls d'entrée des grandes surfaces.



Rappel des règles de tri sélectif



les bouteilles, pots et bocaux en verre



*** Pensez à enlever les couvercles, capsules et les bouchons**

La vaisselle, les vitres, les ampoules... ne se recyclent pas



les papiers, cartons, journaux et magazines



*** Pensez à enlever les films plastiques qui entourent les publicités**

Tous les papiers souillés, le papier peint ainsi que les enveloppes ne se recyclent pas



les emballages ménagers



*** Pensez à bien vider tous les emballages**

Ne triez pas les films, les pots, les barquettes en plastique, ils ne se recyclent pas

TRANSPORTS SCOLAIRES

Jusqu'en Juin 2015, le transport scolaire était entièrement gratuit pour les élèves du primaire, puisque pris en charge intégralement par le Conseil général et la commune.

A partir de la rentrée 2015, le Conseil départemental de la Sarthe a institué une contribution financière annuelle, à la charge des familles, d'un montant de 49€ par enfant jusqu'au deuxième. Le Conseil municipal de Villeneuve-en-Perseigne en a été informé par un courrier du 29 Juin 2015, expliquant que le Conseil départemental a décidé, lors de sa Commission Permanente du 12 Juin dernier : « de demander aux familles concernées par ce transport SIVOS, une contribution financière limitée à 50% du coût de la carte scolaire existante pour les transports scolaires quotidiens (primaires, collégiens et lycéens), soit, pour l'année scolaire 2015/2016,



un montant de 49€ par enfant. A ce titre, je souhaiterais que vous puissiez remettre aux familles, lors de la demande d'inscription de leur enfant dans votre SIVOS, un formulaire leur expliquant les modalités d'établissement de leur titre de transport et de son règlement, indispensable pour leur donner accès à ce service à la prochaine rentrée scolaire.»

Le caractère tardif de ce message n'a pas permis cette communication, qui revenait plutôt, comme l'a souligné le Conseil municipal, au Conseil départemental lui-même ! et contrairement à ce que pouvait laisser penser le compte rendu de la séance du 20 juillet paru dans l'Orne-Hebdo, le Conseil municipal de la Commune nouvelle, non seulement n'est pour rien dans cette mesure, mais l'a condamnée unanimement !



Si chaque commune déléguée conserve son animation propre avec ses associations locales, certaines manifestations intéressent l'ensemble du territoire de Villeneuve-en-Perseigne.

Il en a été ainsi pour les célébrations du 70^e anniversaire de la Victoire de 1945. La prochaine consistera en différents événements organisés dans le cadre du Téléthon 2015 (page 5).



Le nouveau plan de circulation arrêté par Madame la Préfète pour la forêt domaniale de Perseigne soulève de nombreuses réactions. Il n'est cependant pas question, pour l'instant, de le remettre en cause.

Seuls les véhicules à moteur sont concernés par ces mesures de circulation. L'accès pour les piétons et les cyclistes n'est pas modifié. Les véhi-

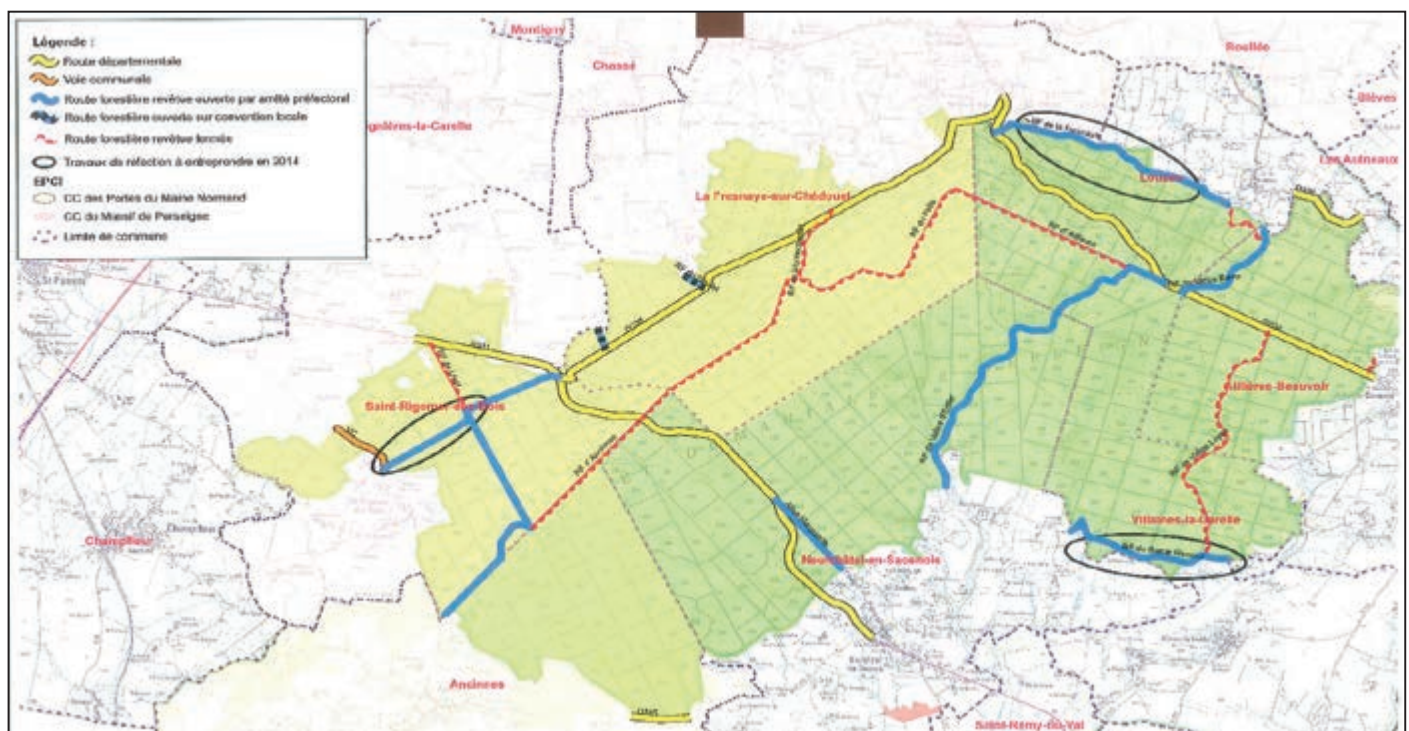


cules de secours et les ayants-droits conservent leur droit d'accès.

Parallèlement, l'ONF a voulu réfléchir avec les collectivités locales et quelques structures intéressées (Parc

Normandie-Maine, Office de Tourisme de Mamers, ...) à un nouveau schéma d'accueil en Forêt de Perseigne.

Six ou sept sites d'accueil seraient prochainement aménagés, dont un aux Ventes du Four (La Fresnaye sur Chedouet) et un sur le site de la salle de la Charmille, à Saint Rigomer des Bois. Ces aménagements pourraient voir le jour en 2016.



BILAN DE LA SAISON 2015

MAISON DE GASTON FLOQUET

L'association des amis de Gaston Floquet est heureuse de se faire connaître auprès des habitants de Villeneuve-en-Perseigne en présentant un aperçu de ses activités lors de la saison passée.

Le 5 juin, visite d'élèves de l'école de Fresnay-sur-Sarthe : accueil par l'association de 5 ateliers le matin et 5 l'après-midi.

Les classes qui visitent la maison ont le plus souvent reçu une malle pédagogique Gaston Floquet, exposé dans l'école les œuvres qu'elle contient et fait un travail préalable avec les enseignants.

Désormais, les écoles que nous recevons adhèrent à l'association.



Le 30 juin, une heureuse initiative : un groupe d'élus de la nouvelle commune est venu visiter la maison de Gaston Floquet et l'église avec ses vitraux réalisés d'après des œuvres de l'artiste. Pour certains, c'était une belle découverte qui nous a valu de les revoir en été.



Ouverture de la maison avec visites accompagnées et commentées par les membres de l'association chaque dimanche de juillet et d'août de 15h à 18h. Un peu moins d'entrées cette année sans que nous puissions en définir la raison avec certitude. En revanche, les visiteurs ont acheté davantage d'œuvres de Floquet. Tout ceci est assuré bénévolement par l'association au bénéfice de la commune.

Le 4 juillet, vernissage de l'exposition « Ensemble » de Coline Bruges-Renard, artiste invitée de la saison. Elle exposait ses peintures et dessins et des ouvrages qu'elle réalise dans le cadre de sa maison d'édition « Dérive Hâtive ». Nous avons reçu pour le vernissage le



nombre record de 70 personnes, parmi lesquelles beaucoup d'artistes. De telles rencontres font partie de la vocation de notre association, qui entend faire de la maison du Tertre un lieu vivant.

Le 28 août, à l'occasion du décrochage de l'exposition, le travail d'édition de poésie de « Dérive Hâtive » par Coline Bruges-Renard était mis à l'honneur. Dans l'église, une trentaine de personnes ont pu entendre Nathalie Pioget, comédienne, dire des poèmes de



Michèle Fink et Saïd Mohamed dire ses propres poèmes, accompagnés à l'orgue de cristal par Karinn Helbert.

Deux ateliers ont permis à 17 personnes de s'initier les 7 et 8 juillet à la linogravure (stage animé par l'association) et les 24 et 25 août à la sérigraphie (stage animé par Samuel Guillet, artiste et enseignant).

Le bilan est unanimement positif. Des artistes, comme Marie-Noëlle Deverre, plasticienne, s'étaient inscrits en sérigraphie, permettant des échanges, suggérant des projets.



Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre : ouverture gratuite de la maison en liaison avec l'atelier d'imprimerie à l'ancienne de Groutel à Champfleur (renvoi d'un lieu vers l'autre).



OCTOBRE 2015

samedi 10 : Concours de pétanque à La Fresnaye (place de l'église) à 13h30

samedi 24 : Concours de belote à la salle polyvalente de Blèves à 13h30.

NOVEMBRE 2015

samedi 7 : Marche nocturne de 6kms, départ à 18h à La Fresnaye-sur-Chédouet.

samedi 21 : Marche de 25 kms départ à La Fresnaye à 9h et arrivée prévue à La Fresnaye vers 15h.

DECEMBRE 2015

vendredi 4 : Courses des écoles de La Fresnaye au terrain de foot à partir de 14h avec la participation du « Jardin d'Alexandre ».

samedi 5 : Balade à vélo (enfants et adultes) départ de Lignières-la-Carelle à 14h et arrivée à Lignières-la-Carelle

mardi 8 : Question pour un après-midi à la salle de La Fresnaye à 14h.

Toutes les activités demandent une participation minimum de 2€

Clôture du TELETHON 2015 : samedi 5 décembre

Repas dansant à La salle polyvalente de La Fresnaye-sur-Chédouet (18€)

MUSÉE DU VÉLO

BILAN DE LA SAISON 2015



Un bilan satisfaisant pour la saison 2015. Les individuels sont venus en nombre en juillet et août. Quant aux groupes, nous avons tendance à les retrouver en avril, mai et juin.

La forte augmentation de visites enregistrée en juillet et août est aussi le résultat d'une publicité locale. La signalétique sur la Nationale 12 est de bonne augure notamment pour les camping-cars.

Bon nombre d'étrangers notamment anglais, belges, hollandais ainsi qu'une clientèle allemande ont pu découvrir le musée grâce aux informations via internet ou par le biais des offices de tourisme.



En partenariat avec le Crédit Agricole et Générations Mouvement, une exposition aura lieu dans le hall du musée du 10 au 18 octobre sur le thème

«Racontez-nous l'histoire de votre canton»

L'entrée à l'exposition est gratuite,

en semaine : 9h.00 à 12h.00

14h.00 à 18h.00

le samedi : 9h.00 à 12h30

14h30 à 18h30

le dimanche : 10h.00 à 12h30

et de 14h30-18h30

le musée est ouvert pendant l'exposition (4€)

Tous les villeneuvois sont également invités à participer

à la **soirée Choucroute** organisée au profit du musée du vélo

à **La Fresnaye**

le 7 Novembre prochain

BILAN DE LA SAISON 2015

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sans hébergement a accueilli les enfants 67 enfants de 6 à 14 ans pendant le mois de juillet, de 9h. à 17h. avec une garderie à partir de 8h. et jusqu'à 18h. Des activités manuelles, éducatives, sportives, quelques sorties et un mini camp leur ont été proposées pendant quatre semaines :

- promenade en calèche
- initiation au cheval
- sortie piscine Alencea
- activités cuisine
- pédalo
- sortie à Festyland
- sport au city-stade
- mini-camp de 3 jours à Mamers.



Les futurs «cordons bleus» à l'œuvre !

Les enfants pouvaient déjeuner sur place avec le fournisseur Pretalim's et un goûter leur était offert chaque jour. L'accueil du centre de loisirs s'est très bien déroulé dans une bonne ambiance et un bon état d'esprit.

La météo favorable de juillet a permis la réussite des activités sportives sans oublier le succès du mini-camp, à renouveler.



Le site Internet de la commune de Villeneuve en Perseigne, mis en service au printemps 2015, a fait l'objet d'un enrichissement permanent en informations de toutes sortes.

En naviguant sur le site (ci-dessus) vous pourrez y trouver, à présent, tous les renseignements pratiques concernant la vie communale dont vous pouvez avoir besoin (les associations, l'agenda des manifestations,...).

On y trouve aussi les comptes rendus des réunions du Conseil municipal et des différentes commissions. Ces comptes rendus reflètent, mieux que les articles publiés dans la presse locale, le travail fourni par vos élus et notre souci de gérer, au mieux, les affaires qui nous ont été confiées.



Réception des élus de la CdC des Premiers Sapins

Le 26 août dernier, la commune de Villeneuve-en-Perseigne a reçu une délégation de douze élus appartenant à la CdC des premiers Sapins, localisée dans le Doubs, au sud de Besançon et de Morteau, à quelques kilomètres de la frontière suisse.

Cette CdC de six communes (Nods, Chasnans, Athose, Rantechaux, Vanclans et HautePierre le Châtelet) représente 1500 habitants. Située en pleine région de Franche-Comté, elle offre des formes d'habitation très typiques : bâtiments d'élevage au RdC et maison d'habitation à l'étage (avec fumoir pour les saucisses !).

Malgré la distance qui nous sépare, ces élus tenaient à nous rencontrer car leur situation est identique à la nôtre : créer une commune nouvelle en reprenant l'ensemble du périmètre de la communauté de communes. Notons que ce cas est encore assez rare puisque la CdC du Massif de perseigne est la deuxième à se transformer en totalité en commune nouvelle de France. Malgré la brièveté de cette visite, l'échange a été très intéressant du fait que leur région est très rurale, comme la nôtre, avec quelques spécificités : les forêts sont communales, on y

pratique le ski de fond et c'est le centre de la production du Comté. Nous avons d'ailleurs pu goûter ce fromage avec le vin du Jura apportés par trois élus de la délégation, producteurs en coopérative.

Compte tenu des liens étroits qu'elles entretiennent, ces six communes remplissent toutes les conditions pour créer leur commune nouvelle d'ici le 1^{er} janvier 2016. Si tel est le cas, nous espérons pouvoir leur rendre visite, nous nous enrichirons de nos différences.





Villeneuve-en-Perseigne

ST RIGOMER DES BOIS

Ouverture Mairie déléguée

mardi, jeudi et vendredi
de 14h. à 18h.

02 33 26 94 55

e-mail :
mairie.saint.rigomer@orange.fr
www.saintrigomerdesbois.fr

Le nouveau Comité des Fêtes a organisé le 14 Juin un rallye pédestre et découverte qui a rassemblé une soixantaine de participants.



Le 23 Août, le vide-grenier fut malheureusement perturbé par le mauvais temps.

L'Amicale des Anciens combattants avait, quant à elle, invité ses camarades des 6 communes déléguées pour un hommage unitaire et solennel aux victimes des conflits du XX^e siècle, le Dimanche 10 Mai. Cette cérémonie restera comme la première manifestation commune de Villeneuve en Perseigne.

Rendez-Vous

Soirée moules-frites
samedi 21 Novembre

Arbre de Noël
dimanche 20 Décembre

ETAT CIVIL

Décès de Mme Odile Bouvet,
le 19 août

Naissance de Nahtan Poisson,
le 15 septembre.

Quoi de neuf ?

Voici quelques nouvelles de notre commune déléguée de Saint Rigomer des Bois, après un peu plus de six mois d'existence de notre Commune Nouvelle.

Après la mise en service de l'assainissement collectif en Mai, le Buisson connaît une nouvelle phase de travaux avec l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, avec l'aide financière et sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental de la Sarthe.

Pendant ce temps, nous travaillons sur le projet d'aménagement final, toujours en lien avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe. Les délais nécessaires aux procédures d'appels d'offres, aux recherches de financement et à l'exécution des travaux laissent présager un chantier s'étalant sur les deux prochaines années. Quand nous en serons au stade de l'avant-projet, nous envisageons d'organiser, avec les riverains concernés, une réunion de présentation et de concertation.



Ce chantier inclut la rénovation de l'éclairage public sur la voie départementale, avec une extension sur les zones agglomérées de la Rue aux Chèvres et ses abords.

Au printemps, l'Association pour un Développement Harmonieux et Raisonné de Saint Rigomer a procédé au balisage d'un sentier de randonnée, au départ de la salle de la Charmille. Ce sentier de 8,5 Km figure dans le topo-guide édité par le Parc naturel régional Normandie-Maine en Avril dernier.



Autre chantier : la remise en état de la Route Forestière de Saint Rigomer, prise en charge aux trois-quarts par l'Etat, le solde par l'ONF et la Commune Nouvelle, nous a rétabli nos liaisons, du Bourg avec le Buisson, et aussi avec La Fresnaye, Mamers, etc... On regrettera néanmoins que ces travaux aient été assortis d'une fermeture, qui risque bien d'être définitive, de la plupart des routes forestières du secteur.

D'autres travaux d'entretien de voirie, notamment route des Egremondrières et Rue aux Chèvres, sont venus poursuivre l'amélioration de nos voies de communication.

A cela s'ajoutent l'achat de trois tables de pique-nique à la Charmille et le remplacement des bornes à incendie au Buisson.



Enfin, la Commune Nouvelle a répondu à l'invitation de l'ONF pour réfléchir à un nouveau schéma d'accueil en Forêt domaniale de Perseigne. La commune déléguée de Saint Rigomer des Bois a proposé que le site de la Charmille soit retenu et aménagé comme aire d'accueil, par l'installation de panneaux d'information, d'un abri en bois pour les pique-niqueurs et d'une signalétique... Ces aménagements devraient voir le jour en 2016.

SALLES COMMUNALES

La Charmille capacité : 150 pers.
journée : 208€ - week-end : 260€
demie-journée : 72€

Le Buisson capacité : 40 pers.
week-end : 62€



Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE

Ouverture Mairie déléguée
mercredi de 13h30 à 17h.30
vendredi de 17h. à 19h.

02 43 97 83 67

mairie.roulee@wanadoo.fr

LES ASSOCIATIONS

LA RÉCRE

Association de Loisirs

Présidente : Christiane Rose

- Peinture et Dessin, le jeudi à partir de 20 heures.
- Belote, le 2^e vendredi de chaque mois.
- Tarots, le 3^e vendredi du mois
- Couture, 2 fois/mois le mercredi
- Troc de plantes : mai

Anciens Combattants

Président : Jacques Roussel

Société de PÊCHE de Roullée

Président : André Chaplain



SALLE COMMUNALE

week-end : 170€



Identification des rues

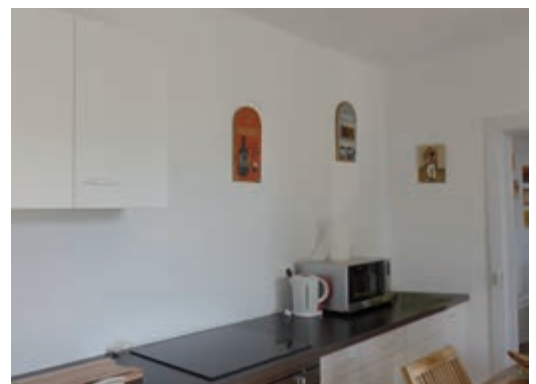
Pour répondre à la réglementation, la municipalité a identifié certaines rues et certains lieux dits de la commune. L'objet de cette démarche a deux finalités : un accès au domicile facilité tant pour les services postaux ou de livraison que pour les services de police, pompiers ou Samu et permettre une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre. Chaque citoyen doit être assuré de pouvoir bénéficier des services de proximité ou de secours d'une façon homogène.

Cinq lieux ont été ainsi identifiés : rue de Nouettes et rue de la Goburgère (dans le lotissement), route des trois calvaires (route Blèves/La Fresnaye-sur-Chédouet), La Foucherie et la route du Moulin. La commune a eu en charge d'acheter et de poser la signalétique. Les habitants doivent fixer leur plaque numérotée. Ils ont été avisés par courrier que celle-ci est disponible en mairie.



Tarif location

1 nuit : 180 euros - 2 nuits : 250 euros
semaine : 350 euros





Villeneuve-en-Perseigne

CHASSÉ

Ouverture Mairie déléguée
mardi de 13h30 à 18h.
vendredi de 13h30 à 18h30
02 43 97 52 83
communedechasse@orange.fr

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve
week-end : 100€
journée (en semaine) : 50€
journée (samedi) : 80€

Mariage



Stéphanie Pottier
et Christophe Papillon
convoleront
en justes noces
le 18 octobre 2015.

Nous leur présentons
dès à présent tous nos vœux
de bonheur.

Une année sans changement majeur

Le traditionnel concours itinérant de percherons s'est déroulé le 13 juillet dernier avec une participation représentative de nos communes. Près d'une trentaine de percherons participaient à ce concours pour gagner leur place aux 4 Jours du Mans.

Malheureusement, ce rassemblement sera difficile à maintenir à l'avenir. La crise agricole et les coûts de fonctionnement croissants pour les éleveurs risquent de compromettre l'organisation d'une telle manifestation.



RENDEZVOUS

Commémoration du souvenir
le 11 novembre au monu-
ment aux morts.

Noël des enfants au mois de
décembre. La date n'est pas
définie à ce jour.

à vous de SAUVER



Un défibrillateur a été installé sur le mur de la mairie, côté boîte aux lettres. Une journée d'information gratuite sera organisée avant la fin de l'année.

En France 110 personnes meurent chaque jour d'un arrêt cardiaque. A titre de comparaison, la route en France tue 12 personnes par jour. Or plusieurs milliers de vies pourraient être sauvées grâce au défibrillateur et à une meilleure information de la population aux gestes qui sauvent. Rappelons que depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, peut utiliser un défibrillateur. C'est pourquoi les différentes associations et professionnels des secours encouragent la mise en place de défibrillateurs cardiaques dans les entreprises et les lieux publics.

Le taux de survie des personnes victimes d'un arrêt cardiaque est actuellement de 2 à 3%, faute d'équipement en défibrillateurs alors qu'aux Etats-Unis, par exemple, où l'installation est généralisée, ce taux de survie est de 30%.



Naissances



Bienvenue aux
derniers nés de Chassé :
Aaron Journaux, le 11 janvier
Joy Poissonnet, le 27 avril
Noam Bailleul, le 6 août
Alizée D'Argent, le 6 septembre
Louise Fontennelle-Vaugrente,
le 11 septembre.
Soline Cauffetier, le 20 septembre



Villeneuve-en-Perseigne

MONTIGNY

Ouverture Mairie déléguée
lundi : 14h. à 18h.
02 43 97 84 44
commune-de-montigny
@alsatis.net

Percherons : une autre facette du patrimoine local



Alain Patout avec Utrière d'Atout et sa pouliche Cadrière d'Atout
A gauche : Sérière d'Atout avec une pouliche de Ruby de Theuret

Enfouissement des réseaux

La mise en souterrain du réseau électrique se poursuit. Ces opérations, réalisées pour des raisons esthétiques et environnementales avec la participation des municipalités, consistent à enfouir les câbles aériens, supprimer les poteaux et les cabines de transformation disgracieuses. Le coût des travaux est de 74 700€. Ils sont subventionnés par le Conseil Départemental de la Sarthe. Le montant restant à la charge de la commune est de 30 290€.



Villeneuve-en-Perseigne

LIGNIERES LA CARELLE

Ouverture Mairie déléguée

lundi : 13h30 à 18h30
mardi : 9h00 à 12h00
et 13h30 à 18h30
jeudi : 13h30 à 18h30

02 33 26 93 85

mairie.lignieres72@wanadoo.fr

site :

lignieres-la-carelle.e-monsite.com

GARDERIE

de 7h30 à 8h15
et 16h45 à 18h15



RAMASSAGE SCOLAIRE

8h00 et 17h23
à la garderie



SALLE COMMUNALE

vendredi soir au dimanche soir

Habitants de Villeneuve
week-end : 200€

Nos peines

Madame Hélène Le Breccq nous a quittés le 26 juin dernier, dans sa 90^e année.



et nos joies

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 nouveaux petits Ligniérois et Villeneuvois :
Mattéo Baron, le 21 février,
Eliot Néel Gevresse, le 9 mars,
Youna Olivier le 21 mars,
Tymaël Kohn Beunèche, le 3 juin,
Théo Audebel le 6 août.
Tous nos vœux de bonheur.

Mot du Maire Martine Linquette

Bonjour à tous,

Les vacances sont maintenant terminées et la rentrée déjà bien entamée. J'espère que vous avez pu profiter d'un temps de repos générateur de détente et de bien-être. Villeneuve en Perseigne a maintenant 9 mois et je vais profiter de cette seconde édition « Des Clochers » pour dresser un petit bilan de cette première période. Nous sommes souvent cités en exemple et si création de Commune Nouvelle rime avec maintien et augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) nous sortons du lot en atteignant dès la première année un gain par habitant de 91€ (article de la Gazette du 19/06/2015). C'est loin d'être négligeable !

Comme cela avait été prévu chaque commune déléguée lors de l'élaboration du budget primitif a donné la liste de ses priorités et de ses travaux envisagés pour l'année 2015. Dès lors que ces travaux seraient rentrés dans le budget « initial » de la commune il n'y avait aucun problème pour qu'ils soient réalisés au niveau de la Commune Nouvelle. Pas de communes privilégiées ! Les projets dépendent des décisions des conseils communaux et de leur travail. Villeneuve en Perseigne a apporté peu de changements dans le quotidien de nos concitoyens mais débouchera vers des changements futurs axés autour du développement de notre territoire et sur l'amélioration de notre qualité de vie.

Dès que la réforme territoriale s'était profilée nous étions tous unanimes pour affirmer que nos objectifs étaient le respect de notre bassin de vie, la complémentarité ville campagne et l'apport de services supplémen-

taires à notre population. Tous ces critères nous portaient à nous tourner vers la CUA d'Alençon. . Nous avons eu des difficultés à nous faire entendre mais la création de la Commune Nouvelle fait qu'actuellement (et grâce au soutien de Madame la Préfète de la Sarthe, Madame Orzékowski) nous travaillons avec Monsieur Pueyo et ses collaborateurs au projet d'une éventuelle intégration de Villeneuve en Perseigne dans la CUA pour le premier janvier 2017.

Pour moi le bilan est largement positif, même s'il y a encore « quelques ajustements » à faire nous allons dans le bon sens. Villeneuve en Perseigne va prendre son envol ! C'est une commune qui possède un plateau santé complet (médecins, infirmières, kinés, pharmacie), qui a vu s'ouvrir une boulangerie et un commerce de proximité attractifs tant par le choix des produits proposés que par l'accueil chaleureux des commerçants (pour les personnes intéressées commandes et livraisons sont possibles). Nous avons aussi un bar restaurant, coiffeur, fleuriste,... Tout ce qui maintient la vie et la convivialité dans nos territoires ruraux et le tout à une dizaine de kilomètres, voire moins, d'Alençon !... Soyons donc confiants dans l'avenir et voyons le positif dans notre évolution locale surtout dans le contexte actuel difficile.

Pour terminer je vous souhaite à tous un bon dernier trimestre 2015. Il n'y a pas d'horaire de permanence mais l'équipe municipale et moi-même sommes à votre disposition pour d'éventuels rendez-vous et à votre écoute.

Cordialement.



Nos réalisations

- Entretien de voirie, chemins et fossés.
- Réfection complète du logement du rez de chaussée du presbytère pour un montant de 7 779,99€ TTC. (Électricité, VMC, cloisons, peintures, revêtements muraux, plafonds, salle de bain, coin cuisine aménagé...)
- Embellissement plantations et fleurissement du centre bourg et du parking du cimetière.
- La toiture du presbytère fera l'objet d'un émaillage et d'une révision avec remplacement des parties défectueuses pour un montant de 2 816,66€ TTC.
- La toiture de la Mairie subira aussi des travaux de réfection des rives pour un montant de 1 308,06€ TTC
- Puis suivra le ravalement de la façade de la Mairie pour un montant de 12 366€ TTC, travaux pour lesquels nous avons obtenu une subvention de 20% par la DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux).
- Pour l'extension du réseau d'éclairage public les travaux sont bien prévus et nous avons également obtenu des subventions. Comme nous avons un devis commun avec Saint Rigomer des Bois l'ensemble sera réalisé courant 2016.



8 Mai 2015

Cette année le 8 mai a été commémoré dans chaque commune mais également au cours d'une cérémonie regroupant l'ensemble de Villeneuve en Perseigne suivie d'un repas. Ce fut un moment d'échanges et d'émotions que je vous engage à venir partager avec nous à la prochaine occasion.



Nos associations et leurs activités

Nous avons un nouveau président pour l'ASCL en la personne de Monsieur Florian Civeyrac. La gymnastique et la nouvelle activité «ZUMBA» ont beaucoup de succès.

Le comité des fêtes ainsi que notre association «Génération Mouvements» organisent de multiples rencontres (jeux de cartes, thé dansant, questions pour un champion soirée dansante...)

J'en profite pour remercier Monsieur Pascal Goasguen, président sortant, pour tout le temps qu'il a consacré sans compter (avec son épouse) à nos associations et son excellent travail dans l'animation de notre commune. Ce fut pour moi un plaisir de travailler avec lui mais les pages se tournent, de nouvelles équipes prennent le relai, c'est le cours normal des choses...

En avril

Chasse aux œufs de Pâques, le chocolat c'est trop bon !



En juin

Le dimanche 7, la fête communale avec sa brocante et son tournoi de foot ont remporté un franc succès. Bon esprit sportif, jeux, animations soleil étaient au rendez-vous.

Prochainement :

- La Commémoration du 11 novembre qui sera suivie d'un vin d'honneur et du traditionnel «Banquet des anciens» le dimanche 15 novembre.

- Soirée dansante le samedi 28 Novembre organisée par le comité des fêtes et l'ASCL.

- La fête de Noël pour les petits et les grands, en décembre avec goûter et distribution de cadeaux organisée conjointement par la municipalité de Lignières, le Comité des Fêtes et l'ASCL.



Manifestations du Téléthon

Comme maintenant plusieurs années des activités pour soutenir le téléthon sont organisées sur l'ensemble de notre territoire, nous vous y attendons nombreux !



LA FRESNAYE SUR CHEDOUET

Ouverture Mairie déléguée

du lundi au jeudi
de 9h. à 12h.

et 13h30 à 17h30.

vendredi de 9h à 12h.

02 43 97 80 15

mairie@fresnayechedouet.fr

PERMANENCES

Assistante sociale

mardi, 9h30 à 12h.

2^e et 4^e vendredi du mois,
de 14h. à 16h45

Relais Assist. maternelle

mardi, 9h30 à 11h30

et 14h. à 16h.

mercredi, 9h. à 12h.

et 14h15 à 17h30

Puéricultrice

2^e et 4^e mercredi du mois, le
matin sur rendez-vous

Réhabilitation des commerces

En juin 2012, le conseil municipal de La Fresnaye-sur-Chedouet avait pris une délibération de principe pour se lancer dans la réhabilitation des commerces du bourg.

Dès décembre 2012, nous prenions note d'une subvention de 35% sur 700 000€HT, soit 245 000€ dans le cadre du Contrat régional, par le biais du Pays d'Alençon. Nous avons procédé aux acquisitions des deux commerces : l'hôtel-restaurant des «Touristes» et la boulangerie de M. Girard. En raison de la vétusté et de l'impossibilité de la mise aux normes, nous avons décidé de leur démolition et de la reconstruction de deux nouveaux commerces : une superette multiservices et un bar-restaurant, journaux, jeux...

Très rapidement, nous avons trouvé les futurs gérants, M. et Mme Gauthier et M. et Mme Patras. De ce fait, nous avons intégré ces personnes dans l'élaboration du projet et nous l'avons largement bonifié. Le résultat est un travail en commun. Parallèlement, la commune a réalisé des travaux d'aménagement dans le centre bourg, faci-

tant l'accès aux commerces, à l'église et à la maison des services publics en respectant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Le stationnement a été repris et le centre bourg a été classé en zone 30 pour renforcer la sécurité des piétons.

La superette a ouvert ses portes le 20 mai et remporte un vif succès grâce au professionnalisme de M. et Mme Gauthier. Quant au bar-restaurant, tabac tenu par M. et Mme Patras, il a été transféré du Haut du bourg au centre le 15 septembre. Nous leur souhaitons succès et prospérité.

Plan de financement

Le montant des dépenses s'élève à 735 790€HT.

Ce montant est couvert par les recettes suivantes: Subvention du département (48 721€), réserve parlementaire (9 191€), contrat de région via le Pays d'Alençon (245 000€), fonds européens via le Pays d'Alençon (77 000€), fonds propres (55 878€) et emprunt à moyen terme (300 000€).

Cette réhabilitation a fait l'objet d'un budget annexe pour lequel l'option d'assujettissement à la TVA a été faite afin de récupérer la TVA sur les travaux et d'assujettir les loyers à la TVA, les locataires étant eux-même assujettis.

Le montant des aides et subventions représente environ 52% de l'investissement.

Le montant des loyers permet la prise en charge de l'échéance d'emprunt pour environ 80% de son montant.





Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHEDOUET



AGENCE POSTALE

Permanence
du lundi au samedi
9h.00 - 12h.00
mardi après-midi
et jeudi après- midi
14h.00 - 16h.00



RESIDENCE DES POMMIERS

La commune de La Fresnaye-sur-Chedouet va disposer d'une réserve foncière d'un peu plus de trois hectares, à 200 mètres du centre du bourg pour aménager un lotissement communal, dans la mesure où elle ne dispose plus de parcelles disponibles à la vente. Lors de la réunion du conseil municipal de Villeneuve-en-Perseigne du 31 août dernier, le maître d'œuvre a été retenu. Ce dernier va établir un projet d'aménagement pour la fin de l'hiver avec le souhait de pouvoir commencer la première tranche de travaux en 2016.

Cet espace doit pouvoir accueillir la reconstruction d'une vingtaine de logements locatifs par Sarthe Habitat, pour remplacer les logements voués à la démolition prévue en deux phases : 8 et 12 logements. Il est prévu une répartition de ces logements locatifs dans l'ensemble des constructions individuelles avec des prestations de qualité comme il a été fait dans les lotissements précédents (La Vigne et la résidence du Pain bénit). Nous souhaitons proposer à la vente des parcelles d'une superficie de 500 à 700 m² au prix d'environ 30€ le m².

Rendezvous

jeudi 22 octobre
belote ainés ruraux
samedi 24 octobre
moules frites
comités des fetes
samedi 7 novembre
soiree choucroute
musée du vélo
samedi 14 novembre
concours de tarot
samedi 5 décembre
soirée telethon
mardi 8 décembre
après midi question
pour un champion
jeudi 17 décembre
arbre de Noël des écoles.
samedi 2 avril 2016
bal du foot

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve
week-end : 120€
Location vaisselle : 60€
Associations : gratuité pour
les deux premières locations,
puis 46 € + 36 € cuisine

BIBLIOTHEQUE

Tél. 02 43 34 51 94

ouverture au public :

mardi
16h.45 à 19h.00
mercredi
8h.30 à 11h.30
16h.00 à 17h.30
vendredi
16h.45 à 18h.00



ETAT CIVIL



Naissances

Tom Rouillon, le 15 janvier
Arthur Kervazo, le 29 mars
Adèle Dufour, le 13 avril
Magaux Herisse, le 21 avril
Klian Henocq, le 4 mai
Raphaël Larue, le 4 juin
Maëlys Sagot, le 28 juin
Inya Rier, le 22 août

Mariages



Nadège Bouton
et Dimitri Grandin, le 25 avril,
Les Essarts

Sophie Mottier
et Jean-François Paterne,
le 16 mai, Les Ruais

Audrey Delhommeau
et Kevin Esnault, le 6 juin,
34 lotissement de la Vigne

Lise Certain
et Florent Bibaut,
le 11 juillet, 34 rue de la forêt

Jennifer Laget
et Nicolas Meunier,
le 5 septembre,
38 rés. du Pain benit

Décès



Roger Delye, le 27 février,

3 rue de St Paul

Jean Berniot, le 2 mars,

38 rue de la forêt

Chantal Martel,

épouse Romagne, le 24 mars,

chemin de la Blinière

Jean-Yves Prieur, le 27 mars,

2 rue de la forêt

Jacky Charpentier, le 1^{er} mai,

le Goulet

Andrée Girault, veuve Vayer,

le 16 juin, les ventes du four

Madeleine Beaufils, veuve Brieche,

le 26 août, la Vincendière

Danielle Beuneche, veuve Mercier,

le 29 août, les Bajottières

Le patrimoine de Villeneuve-en-Perseigne

une idée de balade
ou de découverte



Manoir
de la Juissellerie
Lignéres-la-Carelle